

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
SAÔNE-ET-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
CRÊCHES-SUR-SAÔNE

SEANCE DU 28 AOUT 2023

<b>D2023-48</b>
Désignation des membres du CCAS

Nombre de membres		
-------------------	--	--

Conseil	Présents	Ayant pris part à la délibération (avec pouvoirs)
23	20	22

Vote POUR	22
Vote CONTRE	0
Abstention	0

Date de la Convocation	
------------------------	--

18 août 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit aout à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Christian JOLIVET, Maire.

**Présents :** Michel BERTHET, Valérie BOUILLOUX, Jean-Luc PAQUELIER, Dominique RABILLOUD, Coralie SANGOY, Christian JOLIVET, Françoise CURAILLAT, Claire DE CROMBRUGGHE, Cyrille BOUCHY, Fabienne FARGEOT MENEZES, Evan VIEILLESSE, Marjolaine FRANÇAIS DUMONT, Céline CARREIRO, Annick GUYON, Rémi BESSON, Marie-Bénédicte LEBEGUE, Nathalie DUMORD, Anthony MARASCO, Florie JAILLET, Ludovic MORAND.

**Absents Excusés :**

Guy LONGEPIERRE a donné pouvoir à Dominique RABILLOUD

Alain HOUDINET a donné pouvoir à Rémi BESSON

Patrice DUPONT

**Vu** le Code de l'Action sociale et des familles et notamment les articles L 123-4 et R 123-6 et 7,

**Vu** la délibération du 5 juin 2020 fixant la composition du CCAS et désignant les membres,

**Vu** la démission d'un des membres du CCAS,

Considérant qu'il convient conformément à l'article R123-9 du code de l'action sociale et des familles, lorsqu'un siège est laissé vacant, de pourvoir le siège par le candidat suivant sur la liste,

Considérant que si aucun candidat n'est présent sur cette liste, il convient de renouveler l'ensemble des administrateurs élus,

Considérant que dans ce cas, l'élection a lieu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, à scrutin secret,

Considérant qu'une seule liste a été déposée,

Le conseil municipal, après avoir constitué un bureau de vote et après avoir voté à bulletin secret désigne les membres du CCAS élus comme suit :

- ❖ Monsieur Longepierre
- ❖ Madame Curailat
- ❖ Madame Lebègue
- ❖ Madame Carreiro
- ❖ Monsieur Houdinet
- ❖ Madame Sangoy

La secrétaire de séance  
Annick GUYON



Acte contresigné le 1/09/23

Le Maire, Christian JOLIVET



Le Maire,  
Christian JOLIVET



Acte télétransmis au contrôle de légalité  
le ... 1/09/23 .....

Acte affiché le ... 1/09/23 .....